



FORMATION CONTINUE 2021

VISIOCONFERENCE DROIT DE LA FAMILLE

LA REFORME DE LA PROCEDURE DU DIVORCE CONTENTIEUX

**Jeudi 30 septembre
De 9h30 à 12h30**

Elodie MULON
Avocate associée
Cabinet MULON ASSOCIES
Présidente de l'IDFP
Présidente du CALIF, AMCNB, AMCO

**80€ la séance
60€ / - 2 ans**

Objectifs : Être en capacité de formaliser une procédure de divorce dans le cadre la réforme entrée en vigueur au 1er janvier 2021.

Pré requis :
Être Avocat.

Programme :

1 - La réforme de la procédure de divorce

- Introduction de l'instance (fondement de la demande, forme et contenu de la demande, saisine de la juridiction)
- L'instance (le juge de la mise en état, l'audience d'orientation et sur mesures provisoires, les issues de l'audience)

2 - Mise en état conventionnelle

- La procédure participative
- Intérêt de la procédure participative
- Intégration dans le schéma procédural, incidences sur l'instance en cours
- Mise en place de la convention (conditions de validité, mentions obligatoires, durée, confidentialité)
- Issues

Moyens pédagogiques :

Support pédagogique remis avant la formation.

Enquête de satisfaction de la formation.

Quizz d'atteinte des objectifs.

Niveau de la formation : 1 (Acquisition des fondamentaux) et 2 (Approfondissement des connaissances et pratique de la matière).

Présence des apprenants :

Elle sera vérifiée à chaque séance par un appel effectué au cours de la formation. En cas d'absence à la formation, le remboursement pourra être réalisé sur présentation d'un justificatif. Toute annulation effectuée moins de 72h00 avant le début de la formation n'ouvrira pas droit à un remboursement. A l'issue de la formation, les apprenants trouveront dans leur espace personnel sur le site de l'EDASOP (edasop.fr) leur attestation de présence.

Formation via zoom. Le lien est adressé par l'EDASOP aux participants par mail au plus tard la veille de la formation.

Cette formation faisant partie de la convention de financement 2021 signée entre le FIF PL et l'EDASOP, elle n'est pas ouverte à remboursement à titre individuel.

Inscriptions possibles jusqu'à 72 heures avant le début de la formation.

Accès aux personnes en situation de handicap:

Toute personne en situation de handicap et/ou à mobilité réduite est invitée à le signaler auprès de la référente handicap afin que l'école puisse mettre en œuvre les ajustements nécessaires pour garantir un accueil et un déroulement optimum de la formation.

Référente handicap : Mme Stéphanie de BALORRE

s.debalorre@edasop.fr

05 61 53 58 52